

## DÉLIBÉRATION N° CS 2025-02-002

### COMITÉ SYNDICAL / INSTALLATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ

**Nombre de membres :**

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 25

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 février ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CycloB, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

**Présents / Membres titulaires**

Mesdames Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER – Martine BOUTET – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY  
Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ  
Baptiste PAIN – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD  
Patrick BOUSSATON – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD – François VENDITTOZZI

*1 pouvoir de Monsieur Philippe PELLETIER à Madame Ghislaine GOT*

**Présents / Membres suppléants**

Monsieur Pierre TUAL suppléant de Madame Isabelle COSSON

**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Ornella TACHE – Isabelle COSSON (*excusée*)

Messieurs Jean MOUTARDE (*excusé*) – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ – Julien GOURRAUD  
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Philippe PELLETIER (*excusé*) – Emmanuel JOBIN

**Secrétaire de séance**

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

**Convocations envoyées le :**

31 janvier 2025

**Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)**

31 janvier 2025

**Publication (affichage) ou notification du :**

11 février 2025



**Vu** l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts du syndicat mixte Cyclad, et notamment son article 7.1 relatif à la représentativité de chaque collectivité adhérente,

**Vu** la délibération n° 2025\_01\_26 du 21 janvier 2025 de la Communauté de Communes Aunis Sud indiquant l'installation d'un nouveau conseil municipal sur la Commune de Saint Pierre La Noue et de manière concomitante la fin de mandat de Monsieur Denis DUBOURGNOUX au sein de Cyclad,

**Considérant** qu'il appartient à la CDC de procéder à une mise à jour des représentants au sein de l'assemblée délibérante des syndicats mixtes auxquels ils adhèrent. En effet, le mandat des délégués est lié à celui du conseil communautaire qui les a désignés,

Le Président déclare les délégués cités ci-dessous en qualité de membres du Comité syndical du syndicat mixte Cyclad :

**Communauté de Communes Aunis Sud**

Membres titulaires :

Monsieur Jean GORIOUX

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Monsieur Emmanuel JOBIN

Monsieur Stéphane AUGÉ

Monsieur Éric GUINOISEAU

Monsieur Baptiste PAIN

Membres suppléants :

Monsieur Francis TRAIN

Madame Florence VILLAIN

Monsieur Olivier MARCHAIS

Monsieur Kévin BAYNAUD

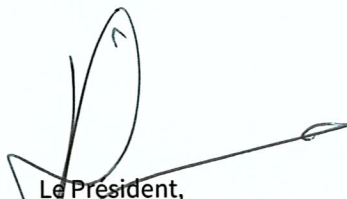
Monsieur Yannick BODAN

Monsieur Steve GABET

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
24 membres présents, 25 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Prend acte de l'installation de Monsieur Baptiste PAIN en tant que délégué titulaire au sein du syndicat représentant la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

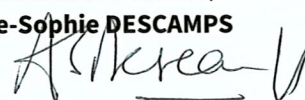
  
Le Président,  
**Jean GORIOUX**

Fait à Surgères, le 11 février 2025

Extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

**Anne-Sophie DESCAMPS**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

